

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	5

Date de la convocation
10 mars 2025

Date d'affichage

Objet
Vote des taux d'imposition 2025

Délibération 2025-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480
Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le
ID : 066-216600015-20250324-2025003-DE

Séance du :

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur marc de BESOMBES-SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Stéphane DOUBIN,

Absent : Eddie LABORDE

Monsieur François TUBERT a été nommé secrétaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2025

- Vu le montant des allocations compensatrices,
- Vu le montant de la compensation relais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2025 les taux d'impositions suivants :

Taxe d'habitation : 11.40 %

Taxe foncière bâti : 38.22 %

Taxe foncière non bâti : 84.63 %

Le Maire,



Marc de BESOMBE-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du